

**COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Réunion du 04 mars 2024 - Salle de réunion de la Mairie

---

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 mars, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Présents : 9**

**Votants : 10 ; 11 à partir de 19h35**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2024**

**Présents :**

M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme BEIJBOM Christina,  
Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CORMINIER Éric, Mme DESMOULINS Monique, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme GIRAUD Murielle, M. MICHON Jean-Luc, M. CIOT Romuald (arrivé à 19h35)

**Absents excusés :**

Mme FAUVEL Anne-Marie, M. BERTHIER Benjamin

**Absents non excusés :**

Mme GURKE Lise, M. MAILHE Frédéric

**A donné procuration :**

M. BERTHIER Benjamin à Mme GIRAUD Murielle

**Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.**

---

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2023.**

**Ordre du jour de la séance du 04 mars 2024 :**

- Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Matheysine : mise à jour de la convention
- Tarif eau à compter du 01/06/2024
- Frais périscolaires année scolaire 2024-2025
- Vote des taxes directes locales – Année 2024
- Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2023
  - Budget Communal
  - Budget Eau

**Infos diverses**



---

## **OUVERTURE DE SÉANCE 18h00**

M. le Maire informe les membres du conseil de la mise en retrait de son adjointe aux écoles, Mme FAUVEL Anne-Marie, pour raisons personnelles. Il précise que compte tenu des services rendus lors de la vacance du poste de secrétaire et de son implication, son indemnité sera maintenue durant cette période. Il a informé les directeurs d'écoles qu'il serait dorénavant leur interlocuteur principal.

M. le Maire ajoute une délibération pour la validation de l'enveloppe budgétaire des subventions aux associations.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 décembre 2023**

M. le Maire précise que le compte rendu avec les dernières corrections, transmis le 24 janvier aux membres du conseil, a fait l'objet de quelques retours. Les corrections ont été apportées dans la foulée.

**10 VOIX POUR**

### **SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE : MISE À JOUR DE LA CONVENTION**

La commune fait appel à la communauté de communes pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de Construire par exemple). Les règles et mesures juridiques qui permettent l'affectation et l'utilisation des sols évoluent régulièrement et nécessitent une expertise que seule, la commune ne peut pas avoir. La convention a été mise à jour pour la dématérialisation des dossiers et pour simplifier leur gestion. Auparavant les dossiers étaient imprimés pour la communauté de communes avec une copie à déposer en Préfecture pour le suivi de la taxe d'aménagement et des notifications notariales sur les transactions faites sur notre commune. La mise à jour permet donc de gagner du temps et de réduire l'impact écologique des impressions de papier.

La délibération consiste à approuver les termes de la convention "Service commun ADS" et à autoriser M. le Maire à signer la convention et tous les actes se rattachant à cette décision.

**10 VOIX POUR**

### **TARIF EAU À COMPTER DU 01/06/2024**

M. le Maire apporte des précisions quant à la date du 1/06/2024. Il s'agit de la date de remise à zéro des factures, car elle n'est pas effectuée sur l'année civile. La délibération se prend en début d'année afin que les administrés puissent être informés avant la hausse du prix à payer sur leur prochaine facture.

Il rappelle aux membres du conseil les tarifs actuels du mètre cube d'eau : 0.90€/m<sup>3</sup> pour les particuliers, 0.55€/m<sup>3</sup> pour l'eau agricole et 0.90€/m<sup>3</sup> pour l'eau industrielle et la part fixe est de 40€/an (ces tarifs ne comprennent pas le prix de l'assainissement).

Actuellement, la commune ne perçoit pas de recettes pour l'eau industrielle car la zone était alimentée par la ville de la Mure. Des compteurs d'eau ont été installés récemment dans la zone Évolutive et la ville de la Mure va imputer les consommations d'eau industrielle à la commune de Saint-Honoré, qui devra alors facturer les entreprises concernées.

Les montants proposés par M. le Maire sont pour le prix au mètre cube : 0.95€/m<sup>3</sup> pour les particuliers, 0.57€/m<sup>3</sup> pour l'eau agricole et 0.95€/m<sup>3</sup> pour l'eau industrielle, avec une part fixe qui reste à 40€. La

moyenne départementale de la consommation d'eau est de 120m<sup>3</sup> par foyer, ce qui représente une hausse de 6€ pour les particuliers.

Mme CAFFIN Marie-Christine demande si nous avons connaissance de l'estimation du tarif à venir lors du transfert de compétence à la communauté de communes. M le Maire indique que par rapport à la moyenne du territoire, la commune de Saint-Honoré est bien placée, et que l'augmentation devrait être moins impactante que pour d'autres communes, en revanche aucune indication de prix n'a aujourd'hui été clairement indiquée pour 2026 mais qu'une augmentation du prix de l'eau est certaine, les premières fourchettes estimatives annoncées avec l'assainissement étaient situées entre 8 et 12€.

Lors du transfert de la compétence, la première année, seule la facturation sera prise par la communauté de communes et que la partie technique se mettra en place au fur et à mesure en s'appuyant sur les services techniques des communes et des syndicats.

M. le Maire souhaite rester sur une augmentation progressive afin de ne pas être trop en décalage avec les tarifs qui nous attendent en 2026, mais qu'elle doit rester raisonnable. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de hausse depuis 10ans.

Mme CAFFIN demande comment se fait la mesure des consommations agricoles. M. le Maire explique que chaque exploitation est équipée d'un compteur. Les points de mise à disposition eux ne sont pas comptabilisés dans cette consommation d'eau agricole.

M. le Maire met au vote l'application des tarifs suivants à compter du 1er juin 2024 :

- EAU prix au m<sup>3</sup> ..... 0.95€
- EAU AGRICOLE prix au m<sup>3</sup> ..... 0.57€
- EAU INDUSTRIELLE prix au m<sup>3</sup> ..... 0.95€
- PRIX PARTIE FIXE PAR COMPTEUR ..... 40.00€

**10 VOIX POUR**

#### **FRAIS PÉRISCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

M. le Maire explique que ces frais de scolarité concernent les enfants dont les familles ne résident pas sur la commune, et qu'il s'agit d'une participation forfaitaire aux dépenses afférentes à la scolarisation des enfants concernés, qui peuvent être pris en charge par la commune de résidence de la famille (dans le cas où celle-ci n'a pas d'équipement scolaire pour la maternelle et/ou l'élémentaire) ou par la famille (si la commune de résidence possède une école maternelle et/ou primaire).

Ces frais ne représentent qu'une faible participation aux frais de scolarisation de la commune (plus de 1500€ pour un élève de maternelle par exemple), sans pour autant être un frein à l'accueil d'enfants.

M. le Maire en accord avec la commission Écoles propose un tarif pour 2024-2025 à 200€ contre 170€ pour l'année 2023-2024, ce qui un reste un tarif bien inférieur en comparaison avec d'autres communes (frais pouvant aller jusqu'à 800€).

M. le Maire met au vote le montant de la participation **200€ par enfant** pour la **rentrée scolaire 2024-2025**.

**10 VOIX POUR**

## **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNÉE 2024**

La délibération concerne la validation des taux pour les taxes locales (Impôts fonciers, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires...).

M. le Maire présente l'augmentation prévue par l'Etat avec une hausse sur les bases de 3.9 points, malgré la hausse déjà appliquée par l'Etat en 2023 (entre 6 et 8 points sur la base en 2023).

Il informe également les membres du conseil de l'augmentation de la TOM (Taxe sur les ordures ménagères qui est intégrée à la taxe foncière). Compte tenu des mises aux normes imposées par l'Etat et le traitement des déchets, la communauté de commune envisage une hausse de 2 points, soit 13.7% en 2024 contre 11.7% en 2023. A titre d'exemple, sur une maison de référence avec une valeur locative de 1 000€, la hausse de la TOM sera de 22€ à l'année, pour une valeur locative de référence de 1 500€ elle sera de 32€.

Il est évoqué la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, M. le Maire précise que cela impacte aussi les autres taxes, donc une étude sera demandée à M. PAULHON. Lors du recensement, près d'un tiers des logements de la commune sont des résidences secondaires.

Compte tenu de toutes ces augmentations, M le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales et met au vote les taux suivants pour l'année 2024 :

- TAXE FONCIERE BATIE ..... 23.33%
- TAXE FONCIERE NON BATIE ..... 40.74%
- TAXE D'HABITATION ..... 6.6%

**10 VOIX POUR**

## **VOTE DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2023**

### **• BUDGET COMMUNAL**

Présentation et explications des comptes par Mme DESMOULINS Monique avec la nouvelle présentation du référentiel budgétaire et comptable, la M57.

#### **Section de fonctionnement, pour les dépenses :**

\*Les charges à caractère général (011) concernent l'eau, l'électricité, le chauffage, les transports scolaires, le carburant, l'entretien des voiries et du matériel, l'assurance des bâtiments, du personnel.

\*Atténuations de produits (014) : c'est un fonds national de péréquation, qui est un mécanisme de solidarité avec les communes les moins riches. Les sommes prélevées sont ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

\*Autres charges de gestion courante (65) : il comprend l'indemnité des élus, le CCAS, les subventions aux associations, les charges des syndicats (Serpato, SDIS...).

\* Charges financières (66) : ce sont les intérêts de l'emprunt de l'école maternelle (qui se termine prochainement).

\*Charges spécifiques (67) : remboursement lors d'annulation de réservation d'une salle.

#### **Section de fonctionnement, pour les recettes :**

\*Atténuations de charges (013) : ce sont des remboursements de l'assurance maladie

\*Produits des services, domaine, ventes diverses (70) : cette année nous avons eu une coupe de bois, il y a également le temps du personnel pour l'eau (relevés des compteurs, entretien des réservoirs, facturation...).

\*Impôts et taxes (sauf taxes locales) (73) : comprend le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

\*Fiscalité locale (731) : impôts locaux, la nouvelle M57 fait la distinction avec la fiscalité locale pour voir si les communes fournissent un effort sur la fiscalité et en cas de déficit, un effort supplémentaire sur cette fiscalité pourra leur être demandé par l'Etat.

\*Dotations et autres participation (74) : Taxe Professionnelle et FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

\*Autres produits de gestion courante (75) : frais périscolaires pour les enfants extérieurs à la commune et scolarisés sur l'école de Saint-Honoré, dons, locations des salles (polyvalentes, gîtes, associations...).

\*Produits financiers (76) : intérêts parts sociales banques

### **Section d'investissement pour les dépenses :**

\*Informatique mairie (13)1 : 2 ordinateurs (1fixe et 1 portable)

\*Très haut débit (136) : bien que la mairie paye ses échéances la commune n'est pas complètement desservie et l'avancée des travaux ne dépend malheureusement pas d'elle, le bâtiment de la mairie n'est toujours pas raccordé au très haut débit.

\*Mise en sécurité des hameaux (141) : achat de panneaux pour la sécurité routière, dont mise en conformité des passages piétons.

\*Réfection bâtiments communaux (148) : stores pour la mairie, traitement amiante chapelle, toilettes salle polyvalente, alimentation électrique garage des Alemans, porte de la salle associative, réfection des toilettes de l'école élémentaire.

\*Voirie 2023 (162) : gros programme de réfection.

\*Emprunts et dettes (16) : crédit de l'école maternelle

### **Investissements dépenses reportées :**

\*ONF travaux sylvicoles (139) : report de 5300€

\*Remise en état chemins (140) : concerne la remise en état du chemin qui fait suite au glissement de terrain intervenu entre le 29 et le 30 décembre 2021, report des travaux pour 15 000€.

\*ER/FT les Alemans (158) : réservoir des Alemans.

### **Section d'investissement pour les recettes :**

\*Subventions d'investissements (13) : subvention épareuse, voirie et toiture de la chapelle

\*Dotation, fonds divers (10) : taxe d'aménagement et FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Reste à réaliser : 45 000€ dont 42 000€ pour le chalet d'alpage, 3000€ bâtiment (subvention caisse locale Crédit Agricole Chapelle).

Excédent de fonctionnement 2024 : 231 301.10€ une fois le déficit d'investissement 2023 déduit

Pour 2024 le budget de fonctionnement sera impacté par l'augmentation de l'électricité. Il y a aussi le vieillissement des outils à prendre en compte et va nécessiter des achats de matériel, la fin de la rénovation de l'école élémentaire....

A la suite de la présentation, deux questions sont ressorties :

En ce qui concerne la voirie, Mme BEJBOM Christina demande si des aménagements sont prévus notamment sur le secteur des Mazuers, avec la mise en place d'un ralentisseur par exemple, car c'est une zone accidentogène selon elle.

M. le Maire répond et confirme qu'il y a effectivement plusieurs zones à sécuriser sur la commune. Les travaux seront établis par priorité et progressivement. L'aménagement du carrefour de Fugières sera le prochain gros chantier de sécurisation de voirie car c'est également une zone accidentogène, il y a également la ligne droite de Tors, à proximité de l'abri bus où les excès de vitesse ne sont pas rares. Il rappelle que la sécurité c'est l'affaire la responsabilité de tous les automobilistes.

Ensuite, Mme CAFFIN Christine intervient et précise qu'elle comprend qu'il y a effectivement des dépenses d'entretien (école, matériel service technique...) mais elle s'interroge et demande s'il restera de l'argent pour de nouveaux projets (aménagement du carrefour, projet ONF autour de la salle des fêtes, création de logements sociaux...).

M. le Maire précise que ce point sera étudié lors de la réunion budgétaire. Les commissions auront défini des projets chiffrés et, selon l'enveloppe financière disponible pour la commune, un ordre des priorités sera établi pour le budget 2024.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	220 748.64 €	0.00 €	28 033.91 €
Opérations de l'exercice	675 153.52 €	824 007.24 €	263 148.13 €	188 696.96 €
Totaux	675 153.52 €	1 044 755.88 €	263 148.13 €	216 730.87 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>369 602.36 €</b>	<b>46 417.26 €</b>	

Les restes à réaliser en section d'investissements s'élèvent à :

- DEPENSES 388 000.00€
- RECETTES 370 844.00€

Mis au vote des résultats arrêtés tels que cités ci-dessus :

- COMPTE DE GESTION 2023

**10 VOIX POUR**

- COMPTE ADMINISTRATIF

M. le Maire ne prend part au vote

**09 VOIX POUR**

## BUDGET EAU

Pour les dépenses d'exploitation :

\*Charges à caractère général (011) : électricité, fournitures de pièces, analyses d'eau, location de matériel (mini pelle...), agence de l'eau....

\*Charges de personnel (012) : le montant est bien inférieur au budget prévisionnel car c'est un budget qui a généré beaucoup de dépenses (intervention fuites d'eau, entretien...) il n'a donc pas été possible de transférer le montant initialement envisagé sur le budget communal.

\*Atténuation de produits (014) : ce poste correspond à la redevance pollution 2022.

Pour les recettes d'exploitation, elles se limitent au paiement de l'eau et à la redevance pollution que paient les habitants.

Les dépenses d'investissement :

Il y avait deux programmes pour 2023 :

\*Le réseau d'eau potable avec l'achat de deux compteurs pour la zone industrielle de Saint Honoré

\*Le réservoir des Alemans avec un reste à réaliser de 350 000€

\*Le maintien d'une réserve pour les imprévus

Recettes d'investissement :

- \*Avance de subvention de 15 000€ de CLE (Commission Locale de l'Eau) Drac Romanche
- \*Opérations d'ordre qui représentent les amortissements (donc ce n'est pas une réelle rentrée d'argent)

Le budget de l'eau étant très serré, l'augmentation de l'eau est impérative afin de pouvoir entretenir les réseaux de la commune.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	43 783.96 €	0.00 €	136 791.05 €
Opérations de l'exercice	75 876.61 €	79 160.37 €	151 218.56 €	40 865.54 €
Totaux	75 876.61 €	122 944.33 €	151 218.56 €	177 656.59 €
<u>Résultat de clôture</u>		47 067.72 €		26 438.03 €

Les restes à réaliser en section d'investissements s'élèvent à :

- DEPENSES 136 884.00€
- RECETTES 45 000.00€

- COMPTE DE GESTION

**10 VOIX POUR**

- COMPTE ADMINISTRATIF

M. le Maire ne prend part au vote

**09 VOIX POUR**

Arrivée de M. CIOT Romuald à 19h35.

### **AJOUT D'UN POINT VOTE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Mme GIRAUD Murielle propose au conseil Municipal de maintenir l'enveloppe budgétaire pour les associations pour un montant de 10 000€ pour l'année 2024.

Certaines associations ayant déposé leur demande elle propose également de présenter aux membres du Conseil Municipal pour validation.

Elle rappelle les règles définies pour l'attribution des subventions de fonctionnement. Les associations doivent fournir et renseigner le formulaire de la commune en indiquant le nombre d'adhérents (au global et de Saint-Honoré) ainsi que les projets, sans oublier les documents règlementaires (bilan, prévisionnel, PV dernière AG, statuts...)

Une réserve est prévue pour les demandes de subventions exceptionnelles, telle que celle demandée par Maison pour Tous en 2023 par exemple, ou pour accompagner des projets ponctuels d'envergure.

Le comité des fêtes de Saint-Honoré ne souhaite pas demander de subvention pour 2024. La demande principale de l'association porte sur le prêt des salles et le maintien de la gratuité.

Nom d'association	Subvention octroyée 2023	Demande association 2024	Proposition conseil 2024
Athletic club Matheysin / Skyrace	1 000	1 000	1 000
Ski Club AGS	150	150	150
Football club sud Isère	150	200	150
Manège à lire	1000	1000	1 000
Les amis du pain	500	500	500
Sou des écoles	500	1000	500
Dynamic Club	500	500	500
Société Bouliste de St Honoré	150	150	150
Rugby Club Matheysin	150	1000	150
<i>Divers (réserve en cas de nouvelles demandes en cours d'année)</i>			5 900
<b>TOTAL</b>	<b>4100</b>	<b>5500</b>	<b>4100</b>

Mise au vote pour le maintien de l'enveloppe globale de 10 000€

Validation des attributions de subventions proposées (qui ne pourront être versées qu'après validation du budget 2024)

Athletic club Matheysin / Skyrace	1 000.00€
Ski Club AGS	150.00€
Football club sud Isère	150.00€
Manège à lire	1 000.00€
Les amis du pain	500.00€
Sou des écoles	500.00€
Dynamic Club	500.00€
Société Bouliste de St Honoré	150.00€
Rugby Club Matheysin	150.00€
<i>Divers (réserve en cas de nouvelles demandes en cours d'année)</i>	5 900.00€
<b>TOTAL</b>	<b>10 000.00€</b>

**11 VOIX POUR**

### POINTS D'INFORMATIONS DIVERSES

#### **\*Voirie :**

1- Préparation des actes notariés pour la reprise de la voirie à la Chaud

2- Dans le cadre du changement d'affectation d'un chemin communal du domaine public pour passer dans le domaine privé de la commune, le bornage du terrain avec deux numéros, a été fait il permettra de régulariser dossier de rétrocession de voirie entre la commune et un administré. M. le Maire indique que d'autres cas de rétrocession, faits par le passé, n'ont pas été formalisés et qu'il y aura d'autres régularisations à venir

#### **\*Ecoles :**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un projet qui lui tient à cœur. Lors de la fermeture de la maternelle aux Clos, afin de permettre aux enfants de pouvoir continuer à rentrer manger chez eux le midi (pour ceux qui habitaient le hameau de Tors uniquement), la commune avait en contrepartie mis en place un transport scolaire. Cela date de 2005 et aujourd'hui le maintien de ce bus n'est pas réellement justifié notamment dans un contexte où les augmentations tarifaires se succèdent.

Lors de la mise en place de ce bus scolaire le coût annuel était de 14 000€ contre 18 500€ pour la rentrée 2024-2025. Une augmentation du coût du repas est aussi annoncée par le collègue Louis Mauberrét de l'ordre de 0.20€. M. le Maire précise que personnellement il n'est pas d'accord pour augmenter le prix de la cantine pour les familles. Il l'explique tout d'abord par l'écart de prix important entre le prix du repas en primaire et dans le collège, dû au fait que le département prend une partie du repas en charge ce qui le ramène à 2€ pour les collégiens. Mme GIRAUD Murielle aura la charge de faire une étude chiffrée des options envisagées par M. le Maire et ensuite une rencontre sera proposée aux parents d'élèves pour présentation. Dans son idée la suppression du bus, dont bénéficie aujourd'hui une minorité d'enfants, permettrait d'envisager la baisse du prix du repas à 4€ au lieu de 5€ actuellement. Il rappelle que les équipements de restauration scolaire sont prévus pour accueillir des enfants supplémentaires et le personnel est suffisant pour envisager une nouvelle organisation si nécessaire.

### **\*Alpe du Grand Serre :**

Il s'agit d'un sujet préoccupant et sensible pour M. le Maire et Mme GIRAUD Murielle.

AGS Demain et la Morte Vivante, deux associations pour la survie de la station, ont organisé une réunion d'information le vendredi 1er mars à la salle des fêtes de Tors, elle était destinée aux élus et conseillers communautaires.

Les associations ont fait une présentation du projet de la station 4 saisons de la station qui a été lauréat dans le cadre des appels à projets pour l'aménagement de la Montagne pour la transition écologique, ainsi que des événements qui font et feront vivre la station en dehors de l'activité de ski (concours de Cerf-Volant, Festival de Jazz déjà en place...).

Un retour sur le dernier conseil communautaire est fait pour reprendre le contexte.

Sur un projet à 24 millions d'euros il manque toujours le positionnement de l'Etat, soit 7 millions d'euros. Les financements n'étant suffisants, le projet de DSP (Délégation de Service Public) ne peut pas être finalisé ni maintenu car hors délai. L'abandon de la DSP sera donc voté au prochain conseil communautaire.

La présidente de l'intercommunalité a évoqué une nouvelle réflexion afin de pouvoir envisager un montage public/privé pour leur permettre d'aller chercher d'autres investisseurs, ce que ne permet pas la DSP.

Aujourd'hui il y a deux comptes :

Celui de la régie AGS qui gère les remontées mécaniques, le personnel... dont la commune de Saint-Honoré fait partie.

Et celui de la communauté de communes qui a la compétence.

AGS est un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial), elle a clôturé son bilan 2023 avec un déficit de 190 000€. Le déficit prévisionnel annoncé pour la fin de saison est situé entre 350 000€ (annonce lors du dernier conseil communautaire) et 450 000€ (annonce faite lors de la réunion d'information).

Etant déficitaire, la régie ne pourra pas s'acquitter de la redevance qu'elle devrait reverser à l'intercommunalité soit 200 000€ (et cela depuis plus de deux ans).

Pour pouvoir ouvrir la station l'été prochain, les grandes visites seront normalement obligatoires (sauf report validé par les administrations concernées) soit entre 300 000€ et 400 000€, coût supporté directement par la communauté de communes qui est propriétaire des équipements.

Ce qui représente 1 000 000€ pour la station.

Lors du dernier conseil communautaire, il a été annoncé que le budget global de l'intercommunalité serait excédentaire de 1 100 000€. Information visant à rassurer les conseillers communautaires, c'est une question que se pose M. le Maire et sa 1ère adjointe.

Le fait d'abonder pour la station peut s'envisager dans le cas d'un avenir certain pour la station ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Le projet présenté est basé sur les 4 saisons, mais sa mise en place et les aménagements de la montagne seront progressifs. Une année supplémentaire, pourquoi pas mais à quel prix pour l'ensemble du territoire

? Territoire qui va devoir faire face à de nombreux projets pour l'ensemble de la Matheysine : l'incinérateur pour les ordures ménagères, qui représente un très gros investissement ; le transfert de la compétence de l'eau...

Dans quelle mesure l'intercommunalité pourra supporter l'ensemble de ces projets ? Le budget est certes excédentaire pour 2023 mais cette avance est minime compte tenu des projets à venir. Lors de la réunion d'information et du dernier conseil communautaire, le vice-président aux finances, M. Le Traou, a lui-même émis des réserves sur le maintien du projet et son impact sur la santé financière de la communauté de communes.

En conseils communautaires les débats sur l'Alpe du Grand Serre génèrent des tensions, des pressions et il n'est pas facile de s'exprimer, pour les rares conseillers qui souhaitent partager leurs inquiétudes ou interrogations. Il y a de l'agressivité lors des échanges avec l'exécutif, qui remet en question la légitimité des interrogations. L'ajout d'un point AGS à l'ordre du jour en conseil communautaire, avec des conseillers qui n'avaient aucun élément sur le sujet, en revanche de nombreux représentants de la Morte étaient présents.

Lors de la réunion d'information faite par les associations, leur représentant invoquait un vote d'intention au conseil communautaire du 7 mars 2024. Or ce point n'était pas à l'ordre du jour dans la convocation envoyée.

Comment statuer sur un enjeu de cette ampleur sans chiffres clés, sans certitude ? Ce sont toutes ces questions qui se posent et ne permettent pas de se projeter sereinement sur le dossier, des pistes sont évoquées, mais tout reste à faire.

Lors du prochain conseil communautaire, M. le Maire informe ses conseillers, que si la présidente demande à ajouter une délibération concernant un vote d'intention sur la continuité ou non de la station, il demandera le report, et il s'abstiendra si besoin. Position qui sera soutenue par Mme GIRAUD Murielle.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H10**